

**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**  
**CHAIRE UNESCO**

---

**COURS DE CITOYENNETE ET CIVISME**

**Abbé Dr. Colbert GOUDJINOU**

Directeur de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix / Chant d'Oiseau (IAJP/CO)

*Cotonou, le 16 juin 2017*

## PLAN INDICATIF

---

CONSIDERATIONS INTRODUCTIVES SUR LA CITOYENNETE ET LE CIVISME .....	5
1. Approche notionnelle de citoyenneté et/ou du civisme .....	5
2. De l'importance de cette Unité de Valeur .....	6
3. Qu'est-ce que l'homme ?.....	7
4. De la pertinence d'un retour au civisme.....	8
I. DU SENS ET DE L'IMPLICATION DU CIVISME ET DE LA CITOYENNETE .....	9
II. DU DROIT A LA DIFFERENCE : LA CULTURE DE LA TOLERANCE ET DE L'ACCUEIL MUTUEL.....	11
III. LA DIGNITE DE L'HOMME ET LE SENS DE LA CHOSE PUBLIQUE.....	13
IV. LES VERTUS DE LA FAMILLE DANS L'EDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETE.....	14
V. AU SUJET DE L'AUTORITE .....	15
1. Qu'est-ce que l'autorité ? .....	16
1-1. En marche vers la communion.....	16
1-2. L'autorité ?.....	16
1-3. Le déploiement d'une force – L'angoisse de la mort.....	16
1-4. Le rapport à la vérité – Autorité et vérité .....	17
1-5. L'attente du bien – Autorité et bien.....	17
1-6. Un caractère sacré – Autorité, sacré, religieux.....	18
1-7. Donner gratuitement – Autorité et gratuité .....	18
1-8. La fin de l'autorité – L'autorité vouloir de sa propre fin .....	18
2. Autorité et Bien commun .....	19
2-1. Un bien se communiquant.....	19
2-2. Bien commun et lien de l'amour – Un lien d'amour.....	19
VI. QUELQUES ASPECTS PRATIQUES DU CIVISME A TRAVERS LES REGLES DE SAVOIR-VIVRE .....	20
1. Les usages civils.....	20
2. Se comporter dans les lieux militaires .....	20
3. Se comporter dans les lieux de culte .....	21
4. Se comporter dans les transports publics.....	21

5. Se comporter dans la rue .....	22
6. Se comporter dans les magasins .....	22
7. Se comporter dans les parties communes des bâtiments .....	22
8. Se comporter en voiture.....	22
9. Communiquer .....	23
9-1. La correspondance écrite.....	23
9-1-1. <i>Quelques généralités</i> .....	23
9-1-2. <i>Les cas particuliers</i> .....	24
9-2. Le faire-part.....	24
9-3. Les occasions .....	24
9-4. L'annonce de mariage .....	25
9-5. L'annonce de naissance.....	26
9-6. Les condoléances.....	26
9-7. Répondre à une invitation .....	27
9-8. Lettre au professeur en cas d'absence .....	27
9-9. La correspondance.....	28
9-10. Les formules de politesse .....	29
9-10-1. <i>Quelques conseils</i> .....	29
9-10-2. <i>Les erreurs à éviter</i> .....	29
9-10-3. <i>La salutation finale</i> .....	29
9-10-4. <i>Liste de formules finales</i> .....	30
9-10-5. <i>Appellations et formules de politesse générales</i> .....	31
10. Recevoir et être reçu.....	31
10-1. Recevoir .....	32
10-1-1. <i>Les différents moments</i> .....	32
10-1-2. <i>Quelques règles générales d'organisation et de conduite</i> .....	33
10-2. Etre reçu .....	33
10-2-1. <i>Etre ponctuel</i> .....	33
10-2-2. <i>Les soirées dansantes</i> .....	34
POUR NE PAS CONCLURE.....	34
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	36

## CONSIDERATIONS INTRODUCTIVES SUR LA CITOYENNETE ET LE CIVISME

En guise d'introduction de cette aventure sur l'éveil du sens de citoyenneté ou de civisme, me vient en mémoire cette pensée de Mahatma Ghandi : « J'ai appris de ma grand-mère illettrée mais fort sage que les seuls droits qui méritent d'être revendiqués sont ceux qu'autorise le devoir accompli ». Notre cheminement dans l'intelligence et l'application du sens de citoyenneté ou de civisme est à recevoir dans un contexte où nous sommes appelés à en être les acteurs, en même temps que nous demeurons les sujets de la défense de nos droits citoyens. L'équilibre de notre cheminement se mesurera dans notre capacité à accomplir nos devoirs pour en espérer raisonnablement des droits à faire valoir : *les seuls droits qui méritent d'être revendiqués sont ceux qu'autorise le devoir accompli.*

Notre référentiel en tant qu'étudiants en Faculté de Droit ou près la Chaire UNESCO nous a certainement outillé à être comme des défenseurs-nés des Droits de l'homme. En matière de Droit positif, on comprend notre légitime propension à être à cheval sur les questions impliquant le respect des Droits de l'homme. Le Droit en effet offre l'occasion à tous, d'être protégés par l'Etat dans un environnement-nature où la tendance est à la loi du plus fort. Mais, le vrai équilibre advient dans la question de gestion des Droits de l'homme quand celui qui revendique ses Droits a accompli ses devoirs. Notre réflexion sur la citoyenneté est à insérer en contexte démocratique où chacun est ou devrait être sujet de Droit.

Avant tout approfondissement de la question du civisme, une nécessité pour le vivre-ensemble, il nous importe d'avoir une approche des concepts de citoyenneté et de civisme.

### 1. Approche notionnelle de citoyenneté et/ou du civisme

Selon le dictionnaire de politique, « La **citoyenneté** est l'état ou la qualité de citoyen (du latin cives, civis). Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'une cité dans l'Antiquité, ou d'un Etat aujourd'hui, et de participer à la vie politique »<sup>1</sup>. Cette définition met en exergue :

- Le sens d'appartenance à une cité ou à un Etat, avec des éléments objectifs pour être enrôlé en tant que citoyen et
- Le devoir de participation à la vie politique, à la vie de la cité ou de l'Etat considérés.

« Le civisme désigne (quant à lui) le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois. Plus généralement, le civisme est le **dévouement pour l'intérêt public, pour la "chose publique"**. Le civisme nécessite une "conscience politique" et implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Citoyennete.htm> (consulté le 12/05/2017).

<sup>2</sup> Cf. <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Civisme.htm> (Consulté le 12/05/ 2017).

Cette définition assez complète de la réalité du civisme, montre qu'il s'agit d'une valeur de l'esprit et du cœur qui nous lie par une attitude conséquente à la communauté de notre appartenance ou à la communauté de notre adoption. Il est « respect », « attachement » et « dévouement » citoyen.

Il requiert le sens de la « chose publique » et la « conscience politique » ou plus simplement encore, la conscience des choses de la cité. En tant que tel, le civisme est une valeur d'importance unique pour les citoyens de toute réalité sociale considérée. Il implique l'amour du territoire considéré dans sa culture, sa géographie et son patrimoine de tous ordres.

## 2. De l'importance de cette Unité de Valeur

La nécessité de revisiter le civisme aujourd'hui s'explique certainement par bien des crises concrètes dans la gestion pratique de la chose publique. Plusieurs illustrations nous effleurent l'esprit quant à la mauvaise gestion de la chose publique. On pense au comportement de nous-mêmes ou de nos concitoyens dans leurs relations aux choses publiques. Culturellement, en milieu Adja-fon, on a tendu à confondre l'expression *axosu ton wè*, au fait qu'on peut en disposer comme on veut. C'est dire comment ces dérives sont bien ancrées. Il urge donc de retrouver un sens de civisme qui fasse honneur bien au-delà de nos qualifications académiques. Car, **on peut être bien instruit sans savoir bien se comporter**. C'est certainement pour travailler à cette cohérence entre l'agir en bon citoyen et une bonne préparation académique que la Chaire UNESCO des Droits de l'Homme inscrit dans votre parcours, une unité de valeur sur la citoyenneté et le civisme.

Culturellement, au Bénin, pour le moins, dans l'ère Adja-fon, ne dit-on pas *qu'on finit de grandir, mais on ne finit pas d'apprendre* ? Sans avoir la prétention de vous apprendre quelque chose de nouveau, si cette série d'entretiens que nous aurons peut réussir à nous accorder sur un minimum qui nous donne d'agir en citoyens responsables, conscients du sens d'appartenance et d'implication qui facilite davantage les relations humaines entre nous, dans le respect et la considération dus à chacun, alors ces temps d'entretiens sur « la citoyenneté et le civisme » auront servi à quelque chose. Dans le cas où tout serait du « déjà connu », on dira, comme l'expriment les latins : *bis repetita placent* (les choses répétées plaisent). Partant alors de ce déjà connu ou de ce que l'on aurait découvert, **l'essentiel est la mise en pratique de ce qui se sait, de sorte que la connaissance soit au service de la vie**. En effet, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », pour reprendre ces mots de Rabelais.

Le civisme nous intéresse dans la mesure où, quel que soit notre domaine de compétence, nous sommes impliqués dans un contexte de relations humaines et de relation à la chose publique. La qualité de notre façon d'entrer en relation avec les autres et les choses de la cité compte beaucoup pour la beauté desdites relations entretenues, au niveau humain tout court, comme dans la sphère professionnelle, quant à la gestion de la chose publique. En effet, améliorer la vie relationnelle et la vie professionnelle en particulier, c'est améliorer l'homme pour le rendre capable d'affronter d'une certaine manière les situations de la vie. On pourrait simplement dire, « à relations humaines et professionnelles nouvelles, un type d'homme nouveau ». Vivre des valeurs dans la vie, n'étant pas une génération spontanée, il revient à chacun de nous, en ce moment, de voir comment entrer dans

une attitude progressive et constante de changement de soi, partant d'une réflexion et d'une mise en œuvre des valeurs qui aident mieux le vivre-ensemble et la gestion de la chose publique, dans le respect et la considération de chacun et dans le respect dû aux choses.

**Travailler à intégrer le civisme ou le sens de citoyenneté à sa propre vie pour une réelle transformation des relations sociales et de sa relation à la chose publique**, tel est le défi à relever pour nous et pour la société dans son ensemble. D'ailleurs, comme l'exprime Marcel Merle :

Aucune société ne peut subsister sans un minimum d'homogénéité qui postule l'adhésion, implicite ou expresse, de ses membres à un minimum de valeurs communes<sup>3</sup>.

Aussi, **le réalisme d'un désir de transformation pour la vie sociale se notera à la passion et à la bonne volonté que chacun met à travailler à changer lui-même**. Sommes-nous prêts à entrer dans un réel processus de changement de nous-mêmes ? Mettons-nous donc à l'écoute de nous-mêmes, de notre manière de nous comporter et n'hésitons pas à nous reprendre, à commencer et à recommencer l'effort sans nous décourager. C'est le moment de laisser les grands discours et de passer à l'acte. Pour accueillir la sublimité de la nécessité de changement, partons de la grandeur et de la dignité de notre vie, grandeur et dignité que nous voulons explorer à partir de la question fondamentale : qui est l'homme.

### 3. Qu'est-ce que l'homme ?

#### (Faire une enquête interactive dans l'amphithéâtre)

De cette question dépend le traitement de nous-mêmes et de nos frères en humanité dans les relations sociales.

En effet, si pour nous, **l'homme est un individu posé là**, dont nous pouvons nous servir pour nos intérêts, alors, la vie de chacun est en danger, car le plus fort et plus puissant que nous peut nous utiliser comme il veut pour ses intérêts, sans égard pour notre dignité d'homme.

Mais, si pour nous, **l'homme a une dignité intrinsèque, personnelle**, alors change aussi le tableau, car tout homme étant un être recouvert d'une dignité, il mérite respect et a une valeur inaliénable, qu'il soit petit ou grand, faible ou fort. Il a une dignité et, à ce titre, ne peut être traité n'importe comment. Une telle conception anthropologique révolutionne le type de relation entre les hommes et rejaillit sur le traitement des biens de la cité dans tous les champs de la vie sociale.

L'homme, s'accueillant comme un être revêtu d'une dignité inaliénable, et n'étant pas à l'origine de sa propre vie, son être-là (Dasein), fait appel à son essence, son origine, par-delà la progéniture humaine. Le philosophe Aristote, partant de la théorie de la causalité, fait remonter, dans cette nécessité de causalité première, à la « Cause incausée ». Cette « cause incausée », appelons-la ici, la Transcendance.

---

<sup>3</sup> MERLE, M., *Réflexions sur le problème du civisme*, in Revue française de science politique, 8<sup>ème</sup> année, n°4, 1958, 784.

Posant la réalité de la Transcendance dans la nécessité de remontée à la source de son être, l'homme peut décidément chercher à entrer en relation avec la Transcendance, pour mieux accueillir la sublimité de sa vie à ses origines. Il voit alors comment réussir à approfondir son intelligence de la transcendance et de lui-même.

Par rapport à un cheminement dans l'intelligence de la réalité de la Transcendance, tout part simplement de la grandeur et de la beauté des choses de la nature qui interrogent l'homme : Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ? Qui est l'auteur de tout ce qui existe ? Quel ordre et organisation qu'est le monde !

Ce questionnement et cette exclamation sont ce qui conduit aux sources du fondement de la dignité de l'homme. La dignité de l'homme s'accueillant, en rapport avec la Transcendance, l'homme devient un être qu'on ne saurait instrumentaliser pour quelque motif que ce soit. Et tout ce qui est lié à lui mérite alors respect et considération. L'homme, le citoyen, démontre aussi la dignité de sa vie dans le respect de soi, le respect de l'autre et le respect de son environnement. Le civisme s'offre alors comme une occasion de célébrer un style de relations sociales et professionnelles qui honore chacun, l'autre et le milieu où l'on vit en gardant vive en soi la mémoire de son appartenance à un microcosme lié à un macrocosme et à un écosystème. De fait, le monde est vivable si chacun actualise des principes qui rendent possibles la vie personnelle et sociale. Il l'est parce que chacun tient compte des lois régulatrices de la nature. Reconnaître les lois de la nature, c'est s'ouvrir implicitement à la Transcendance. Comme nous le disions dans la leçon inaugurale l'année académique 2016-2017, « l'homme ne peut être la loi de l'homme, il faut un au-delà de soi pour conduire à la grandeur de soi »<sup>4</sup>.

Tout part du respect de la différence, une différence fondée sur la dignité humaine. Les vertus familiales sont le lieu d'actualisation concrète de la citoyenneté, la famille étant le milieu d'émergence et d'accueil de toute vie. Vivre du civisme, c'est aussi accueillir la notion et la réalité de l'autorité sans laquelle la vie tomberait dans la banalisation de tout et de tous. Aussi, le jeune qui veut réussir sa vie est celui qui sait respecter la parole donnée et répondre ponctuellement à ses engagements dans le lieu et le temps indiqués.

Ce sont là autant de questions liées au civisme ou à la citoyenneté que tour à tour, nous examinerons de façon pratique, pour nous impliquer dans la transformation des relations sociales, professionnelles et dans la gestion de la chose publique.

#### **4. De la pertinence d'un retour au civisme**

Considérant la vie sociale où l'on note parfois beaucoup d'incivilités dans l'espace publique, on comprend l'importance de retourner au « civisme » ou à la notion de « citoyenneté » pour donner une tournure plus agréable aux relations humaines et à la gestion de la chose publique. Le civisme est secrété par la culture et, en ce sens, prend des tournures locales. Ce qui importe, c'est qu'il aide à donner priorité au respect de l'autre, quel que soit son âge, son sexe ou sa classe sociale et à ce qui

---

<sup>4</sup> GOUDJINO, C., Conférence inaugurale de la rentrée solennelle 2016-2017, *Le savoir-vivre dans une société démocratique*, Edition Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, 2017, 17.

appartient à l'usage commun. Aussi, savoir assez exactement comment se comporter en certaines circonstances délicates et en toute circonstance de la vie, voilà, à quoi concourt le civisme ou l'art de la citoyenneté.

Vivre le civisme, c'est savoir « être civil », c'est-à-dire être capable de vivre en cité. En cité, on n'agit pas n'importe comment. On respecte les règles qui permettent le vivre-ensemble, les règles de civilité. C'est en ce sens que « civisme » et politesse se recourent. Le philosophe Henri Bergson a distingué dans un discours demeuré célèbre, trois formes de politesse et on peut l'assimiler à trois formes de civisme. Sa pensée remonte à l'année 1892. Il disait : la « politesse des manières » (nous parlerions contextuellement de *civisme des manières*) n'est que la simple **application des codes et des règles** et n'a pas grand-chose à voir avec la civilisation : « les gens les plus civils ne sont pas toujours les plus civilisés ». La « politesse de l'esprit » (ou le civisme de l'esprit) est un talent : celui de savoir valoriser ses interlocuteurs et leur accorder l'exacte qualité d'attention qu'ils attendent de vous. Mais, la seule qui mérite la qualité de vertu, c'est la « politesse du cœur » (le civisme du cœur). C'est « la charité s'exerçant dans la région des amours-propres » (in *La Politesse*, 2008, 27).

Dans la pratique, on a tendu à opposer par la suite civilité ou civisme qui s'applique à respect formel des règles et politesse qui renvoie à l'âme de la morale. A un moment donné de l'histoire du concept, s'est inversé le sens de la politesse, de la civilité ou du civisme, au point où politesse a renvoyé à l'aspect formel et superficiel des observances de règles. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance se ré-inverse et la politesse retrouve son statut de valeur morale. Aussi, les « traités de civilité » ou « civisme » sont devenus des « traités de savoir-vivre ».

**Par delà les accents historiques, retenons que le respect des autres et le respect de soi sont le socle essentiel du civisme.** Aussi l'observation des comportements quotidiens constitue-t-elle une démarche privilégiée pour avoir une approche intelligible de l'ordre social. On distingue plusieurs courants qui sont autant d'approches de civisme ou de savoir-vivre ; par exemple, les courants interactionnistes (Cf. Emile Goffman in *La Barrière et le Niveau*, 1925). Il met l'accent sur le concept de distinction, comme un des fondements de la ségrégation sociale. Dans cette optique, le civisme ou encore le savoir-vivre apparaît comme une marque distinctive de la bourgeoisie, dans sa démarcation des autres classes sociales. Un autre sociologue qui travaille le concept de distinction est Pierre Bourdieu in *La distinction. Critique sociale du jugement* (1979).

Plutôt que de nous perdre dans des considérations historiques sur le civisme ou la citoyenneté, il nous importe d'en approfondir le sens et la signification, pour ensuite examiner tour à tour, la réalité du droit à la différence qu'il postule, la notion de dignité humaine, les vertus familiales dans l'éducation, la gestion de la chose publique, la notion de l'autorité et quelques attitudes liées à toutes ces valeurs et réalités de la citoyenneté.

## **I. DU SENS ET DE L'IMPLICATION DU CIVISME ET DE LA CITOYENNETE**

Le civisme, comme nous en avons anticipé la définition « désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en

particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois. Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la "chose publique". Le civisme nécessite une "conscience politique" et implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité ».

Entendu comme tel, le civisme renvoie à des règles qui dénotent de notre savoir-vivre en société. **Il est fondamentalement basé sur le respect de soi, de l'autre et de ce qui sert l'utilité publique.** Il a pris plusieurs tournures dans l'histoire de l'évolution du concept, depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle où une littérature spécifique a commencé à s'y consacrer, au sens de savoir-vivre. Globalement, l'approche sociologique du civisme l'associe étroitement à la politesse conçue comme un système discriminant, ayant pour rôle de renforcer l'ordre social. Il s'est, dans ce cas, présenté comme un effort de classe sociale pour légitimer son pouvoir, faisant de l'expression du mérite, des bonnes manières et du goût, un privilège. Mais de fait, dans toute société et dans toutes les cultures, existe le civisme, fondé sur les bonnes manières, comme type de conduite agréé par la société. Il vise essentiellement le respect de soi, des autres et des règles sociales<sup>5</sup>, auxquelles l'on adhère volontiers.

Une autre fonction du civisme est de faciliter la communication, de permettre à chacun d'avoir sa place, d'être reconnu et de bien se trouver dans la société. Mais, sitôt que l'on déroge aux règles du civisme, on fait l'expérience de malentendu, de gêne, de malaise et même de honte, si l'on n'est pas tourné au ridicule. Tel est bien souvent la sanction ou le verdict extérieur.

Le civisme, bien vécu, entraîne par contre une bonne intégration et la reconnaissance des autres. Sinon, l'on peut faire l'expérience du rejet ou de l'exclusion.

En toute réalité sociale, l'on se plaint des incivilités et la manière de les sanctionner moralement est symbolique. Elles coûtent à leurs auteurs, non seulement d'être traités de ridicule et de vulgaire, mais aussi de perdre en quelque sorte leur statut social.

Bien assimiler, le civisme implique dans une démarche d'intelligence des situations pour adopter l'attitude qu'il faut. Comme l'exprimait Henri Hude,

Décider de devenir citoyen, c'est rejeter une fois pour toutes le défaitisme sous toutes ses formes. S'engager, c'est forcément accepter de lutter et de souffrir, dans une situation d'ensemble qu'on assume sans l'avoir choisie et sur laquelle on va arrêter de gémir. C'est s'engager dans un combat qui n'est pas gagné d'avance et où on connaîtra des défaites. ... « ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous à vous-même ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Toute autre position du problème ne saurait conduire qu'à la passivité ou au désespoir<sup>6</sup>.

S'engager, voilà ce à quoi doit impliquer l'être-citoyen. Car, le citoyen appartient à la cité et la cité appartient au citoyen. Ce sens d'appartenance et c'est conscience du lien intrinsèque entre soi et la cité, aide à ouvrir les pistes d'édification d'une cité où l'on se sent mieux vivre pour s'est mis en jeu

---

<sup>5</sup> Pour MERLE, M., parler du civisme implique d'abord le respect du pluralisme, ensuite la **participation effective des citoyens au fonctionnement des institutions**. In *Réflexions sur le problème du civisme*, in Revue française de science politique, 8<sup>ème</sup> année, n°4, 1958, 794.

<sup>6</sup> HUDE, H., *L'éthique des décideurs*, Edition Presse de la Renaissance, Paris 2004, 27-28.

en première personne, dans cet effort d'articulation de sa vie à celle de l'ensemble des citoyens. En rapport au vivre-ensemble, le civisme a l'avantage également de rendre sensible à l'agir convenant selon les circonstances. Un proverbe anglais l'affirme bien : « *good fences make friendship last* » (les bonnes clôtures font les bons voisins). C'est faire œuvre de civisme, mieux, de savoir-vivre, quand par exemple, si le bon sens de civisme recommande que l'on salue toute personne de sa connaissance et de lui accorder l'attention qu'il faut, il est par contre proscrit et incivil, si cette personne est en pleine conversation ou si elle est en galante compagnie, de la saluer. Intégrer le sens de la citoyenneté responsable, c'est donc aller au-delà d'une série de règles apprises pour **entrer dans un discernement qui célèbre fondamentalement le respect de soi et de l'autre, dans son identité culturelle, dans son être-homme, et met à l'honneur la patrie et le devoir.**

## **II. DU DROIT A LA DIFFERENCE : LA CULTURE DE LA TOLERANCE ET DE L'ACCUEIL MUTUEL**

L'homme, être de culture, est marqué par son milieu et des attitudes adaptées à la vie communautaire et sociale. Le style de vie se trouve alors fondamentalement conditionné par son milieu de vie. Mais, fondant les relations humaines sur le respect de l'autre, l'on apprend à accueillir la différence de l'autre, non comme un obstacle à la communion, mais comme une nécessité de la société qui exprime sa richesse dans la différence des personnes et des peuples. Respecter la différence, l'accueillir peut la transformer en un lieu d'enrichissement mutuel, car là où confine mon monde, commence et s'étend celui de l'autre.

Respecter le droit à la différence, c'est accueillir en l'autre le semblable à soi. C'est savoir que la différence, loin d'être un appauvrissement ou un risque, est la possibilité ouverte d'un horizon plus élargi ou tout au moins d'un horizon autre, où l'autre peut devenir une chance pour moi.

Le principe de la différence est même ce qui implique l'exigence de respect. Car, personne n'ayant choisi d'être celui ou celle qu'il est, a le droit d'être accueilli, pour devenir dans sa différence une richesse pour les autres, dans le respect des autres. Le respect dû à l'autre n'est pas fondé sur ce qu'il fait ou comment il est dans sa condition de vie ou condition matérielle. Il est basé sur ce qu'il est : un être humain, donc un être semblable à soi. Mépriser l'autre, pour le simple fait qu'il est différent de soi, non seulement n'est pas une attitude moralement recevable, mais aussi est une manière de porter atteinte à sa propre humanité, en manquant d'humanité envers son semblable. A ce sujet, il est fort éclairant, le plaidoyer de Francesco Panebianco vis-à-vis de l'éducation :

« Cher professeur,

Je suis un survivant d'un camp de concentration. Mes yeux ont vu ce qu'un être humain ne devrait jamais voir : des chambres à gaz construites par des ingénieurs instruits ; des enfants tués avec du poison par des médecins bien formés ; des nourrissons tués par des infirmières ; des femmes et des enfants tués et brûlés par des diplômés d'écoles supérieures et d'universités.

Je suis donc méfiant envers l'éducation. Ma requête est la suivante : aider vos élèves à devenir des êtres humains. Vos efforts ne doivent jamais produire des monstres éduqués, des psychopathes qualifiés, des Eichmann instruits.

La lecture, l'écriture, l'arithmétique ne sont pas importantes si elles ne servent pas à rendre nos enfants plus humains.»

(Cette lettre rapportée en 1996 dans le journal « Le monde » a été envoyée par un président américain aux enseignants au début d'une année scolaire)

Devenir plus humains, tel est le challenge, le défi auquel nous avons besoin de nous confronter. Il n'est pas au-delà de nos moyens, ni hors de notre atteinte. C'est un défi à notre portée, car il nous ouvre fondamentalement à ce que nous sommes, des êtres humains, capables de sentiments et de compassion.

Accueillir et respecter le droit à la différence, c'est considérer la réalité de fait : personne n'a choisi ses parents, ni son lieu ou milieu de naissance. La société existe aussi, grâce à la différence qui en exprime la richesse et les diversités dont les expressions apportent un plus dans la gamme de possibilités qui en découle. Le respect dû à l'autre est le moyen de mériter le respect que l'on exige de soi. Au fond, à tous et à chacun, le respect est dû pour ce qu'il est, un être humain.

Le droit à la différence s'exprime par la tolérance dans la vie sociale. Notons avant tout que la tolérance n'est pas un acquis une fois pour toutes ; elle demeure un effort d'ouverture à l'autre avec qui je fais nécessairement le chemin dans la vie sociale. Elle est la canalisation des sentiments de peur ou d'exclusion de l'autre par laquelle l'on peut être tentée. Elle s'épanouit dans le respect et l'appréciation de la richesse qu'est la diversité. Elle se fonde sur la reconnaissance des Droits de l'homme et la non-violence à l'autre en cas de différends.

Bâtir une culture de tolérance qui est le premier niveau de l'accueil de la différence, c'est ne jamais succomber à la tentation de l'exclusion de l'autre, de la xénophobie ou du racisme sous toutes ses formes. Le mieux, pour la vie sociale, partant de la tolérance est d'aller au-delà d'elle par l'accueil de l'autre. Ce niveau de l'accueil de l'autre transcende la connotation de résignation que l'on peut ressentir dans le concept de tolérance.

L'accueil de l'autre se fonde sur le vécu positif de la loi de la réciprocité. Elle était déjà exprimée dans le Code d'Hammourabi qui remonte au XVIII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ (1750 av JC) : « Traite autrui, comme tu veux être traité ». Sachant que chacun voudrait être bien traité, à moins de souffrir d'une pathologie masochiste, il rend la réciprocité comme affirmation de cohérence vis-à-vis de soi et des autres. Ceci rejoint la loi nouvelle dans le christianisme : « aime ton prochain comme toi-même ». Cet amour de l'autre comme soi-même n'est pas une manière de vouloir l'autre exactement comme soi, ce qui serait une nouvelle forme d'intolérance – l'intolérance de la différence – mais plutôt une manière de vouloir l'autre égal et fidèle à soi-même dans la communion avec les autres à ce que l'humain a d'universel.

Le respect du droit à la différence est finalement le respect accordé en vertu de qui nous sommes, des êtres humains. C'est le fondement de l'accueil mutuel sans lequel, on pourrait assister à la guerre de tous contre tous, comme en parle Thomas Hobbes. Ouvrir fondamentalement les relations humaines en les fondant sur la tolérance, mieux en les orientant décidément à l'amitié, voilà ce qui peut aider à instaurer dans la société un contexte de paix et de sérénité pour l'évolution de chacun

dans la culture du meilleur qu'il porte en soi. Chacun peut devenir ainsi une chance pour la société, du moment qu'il s'accueille et accueille de l'autre ce qu'il porte de différent et d'enrichissant. Cette différence de l'autre a besoin d'être respectée car elle repose sa dignité première d'homme. C'est ce qu'aborde le point suivant.

### **III. LA DIGNITE DE L'HOMME ET LE SENS DE LA CHOSE PUBLIQUE**

Un concept que présuppose le vécu d'une bonne citoyenneté est la dignité de l'homme. Au nom de sa dignité donc, l'homme ne peut être traité n'importe comment. Corrélativement à sa dignité il est doté d'une conscience et d'un être inviolable. A la source de la Révélation judéo-chrétienne, il est accueilli comme un être créé « à l'image et à la ressemblance de Dieu ». Même si l'on ne partageait pas une telle conception, la grandeur de l'homme et du monde interpelle l'homme qui, quel que soit son génie, n'en est pas l'auteur. Le monde a existé avant nous et probablement existera après nous.

Accueillir alors la réalité de la Transcendance, rattacher l'homme à cette source dont il émane, c'est donner davantage du poids à sa dignité, de sorte qu'on ne saurait le traiter n'importe comment. Accueillir la dignité de l'homme, voilà une vérité dont les retombées sont engageantes pour chacun. Tous méritent conséquemment respect, non pas d'abord pour leurs talents et capacités, mais pour ce qu'ils sont, des êtres humains. L'expérience des deux grandes guerres a donné de prendre conscience du drame de la violence faite à l'homme qui devient comme violence faite à soi-même tôt ou tard. Considérons à la lumière de cette expérience ce que sont devenus les survivants de la guerre. Pour autant qu'ils gardent leur lucidité, ce sont eux qui portent en conscience le poids des traumatismes de la guerre. Leur victoire se transmue en quelque sorte en deuil et en malaises issus des violences faites au prochain, par delà les questions de légitime défense.

Vivre du respect de la dignité de l'homme, c'est se respecter dans le traitement qu'on applique à soi. Cela part d'une bonne dose d'estime de soi, à ne pas confondre avec le narcissisme. L'autre également, parce que semblable à soi, est objet de respect et d'attention. Une telle attitude envers soi et envers l'autre ouvre un espace de vivre-ensemble où peuvent s'entretenir des relations d'amitié et de confiance pour une bonne citoyenneté.

La bonne citoyenneté implique conséquemment dans le respect de la chose publique. A ce niveau, bien des éléments interpellent dans notre pays. On pense à l'usage abusif que l'on est porté à faire de ce qui appartient à tous. Tout se passe comme si nous étions dans un no man's land. Voyons à cette aune, la question de l'hygiène et de la salubrité dans les lieux publics. Cela interpelle vraiment notre conscience citoyenne. Les exemples de gestion peu édifiante de la chose publique foisonnent malheureusement : depuis les questions de tenue jusqu'aux réalités de corruption dans l'administration des biens publics.

Au nom de la dignité de l'homme bien accueillie et de son respect par chacun, voyons l'espace de confiance et d'amitié sociale que l'on peut bâtir, pour le bonheur de chacun. La suspicion ou toute mentalité de peur de l'autre est dépassée et la société toute entière en est bénéficiaire. Les retombées d'une heureuse considération de la dignité de chacun se répercutent alors à partir de la cellule fondamentale de toute société : la famille.

#### IV. LES VERTUS DE LA FAMILLE DANS L'EDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETE.

La cellule de base sur laquelle repose la citoyenneté est la famille. Elle est le lieu où s'apprend la relation différenciée. Le père n'est pas la mère, la mère n'est pas le père et l'enfant n'est ni le père ni la mère. Chacun, dans sa personne et dans ses droits, apprend à se mettre en relation avec l'autre d'une certaine façon. La vertu des vertus pour la vie familiale, c'est le respect, la considération de l'autre, quelle que soit la différence de genre et l'âge. C'est grâce à la famille que bien des valeurs de socialité sont transmises. Quand elle rate sa mission, cela se répercute sur toute la vie. Aussi les relations ont-elles besoin d'être fondées sur la confiance, ainsi la relation éducative parents-enfants devient un creuset de communication des valeurs humaines et citoyennes. L'importance de la famille se perçoit à la lumière de ce témoignage d'un enfant délinquant condamné à mort. Le voici *in extenso* :

Mère, s'il y avait plus de justice en ce monde, nous serions deux à être exécutés, pas seulement moi. Tu es aussi coupable que je le suis pour la vie que j'aie menée. Rappelle-toi quand j'ai volé et ramené à la maison la bicyclette d'un garçon comme moi ? Tu m'as aidé à la cacher pour que papa ne la voit pas. Te rappelles-tu la fois que j'ai volé de l'argent dans le portefeuille du voisin ? Tu es allée avec moi au centre commercial afin de le dépenser. Te rappelles-tu quand je me suis disputé avec mon père et qu'il est parti ? Il voulait simplement me donner une correction, car j'avais triché au concours à l'école et j'ai été expulsé. Maman, j'étais juste un enfant, peu de temps après je suis devenu adolescent troublé et maintenant je suis un homme qui ne marche pas dans le droit chemin. Maman, j'étais juste un enfant ayant besoin de correction et non d'approbation, mais, je te pardonne ! Maman, je veux que tu montres cette lettre au plus grand nombre de parents dans le monde, pour qu'ils sachent que ce qui rend les personnes bonnes ou mauvaises, c'est l'éducation. Merci maman de m'avoir donné la vie... merci de m'avoir aidé à la perdre. (Tom, ton enfant délinquant).

Ce récit bien émouvant plante le décor de l'importance de l'éducation aux vertus, depuis la famille. Il met en exergue les complicités coupables de parents, leurs déséquilibres protectifs et le fait que l'adulte d'aujourd'hui, c'est l'enfant en éducation hier : il n'y a donc pas de génération spontanée en matière d'éducation. La responsabilité parentale est bien soulignée dans le récit : Les parents doivent savoir assumer leurs responsabilités à l'égard des enfants en ne recherchant pas leur amitié à tout prix, mais en sachant aussi heurter en vue du bien. C'est avant tout la famille qui travaille à l'honnêteté, à la transparence et au respect de la vérité. C'est elle qui éduque, en premier, au sens de la justice ; c'est elle qui initie enfin à la compassion vécue comme capacité de souffrir avec et pour l'autre et de vivre de la loi de la réciprocité.

On y apprend à vivre dans la vérité, parce que la confiance est établie entre soi. On peut alors communiquer sur ses difficultés personnelles et recevoir l'aide ou l'encouragement des autres membres de la famille pour les questions qui le demandent.

On y apprend la valeur travail, en commençant par la participation à la vie de sa famille avec le partage des travaux domestiques. A ce sujet, souffrez que je vous mette devant les yeux, une

histoire illustrative tirée du livre *Storytelling minute* de Stéphane Dangel de l'Édition Eyrolles, (Paris) 2014, (90). L'histoire est dénommée : « les ailes du papillon »

« On m'a parlé d'un homme qui a fait une découverte inattendue pour lui : en réalité, les scientifiques, eux, connaissent bien cette particularité des papillons.

Bref. En faisant le jardinage, cet homme tombe sur le cocon d'un papillon. Et il est tombé juste au bon moment : une petite ouverture venait de se faire dans le cocon. L'homme a alors abandonné ses travaux de jardinage et est resté, durant plusieurs heures, à contempler le papillon qui essayait de toutes ses forces de sortir du cocon. Au bout d'un moment, il décide de l'aider un peu : il va chercher des ciseaux et coupe le bout du cocon pour élargir l'ouverture. Et le papillon arrive alors à sortir du cocon sans aucune difficulté.

Mais c'est un papillon qui n'a pas l'air très vaillant. Il n'est pas très beau non plus, d'ailleurs.

L'homme attend, il espère que le papillon va avoir son aspect final, avant de s'envoler...

Mais rien ne se passe. En fait, le papillon ne s'envolera jamais, il mourra là, sur place.

L'homme ne savait pas que les efforts du papillon pour sortir de son cocon étaient le moyen pour la nature d'amener le fluide du corps du papillon jusque dans ses ailes, pour lui permettre de prendre son envol. »

La morale de l'histoire : « Se battre est parfois la seule solution pour pouvoir devenir fort ».

La famille est lieu par excellence où l'on initie à l'effort et à la combattivité sans lesquels notre maturité n'est pas éprouvée. La culture de l'effort doit faire partir de la pédagogie éducative. Ainsi, l'on ne se décourage pas aux premières difficultés, mais on apprend à les affronter, et se faisant, on se forme mieux pour la vie. Dans le sens de l'importance de l'effort et de la persévérance pour la vie en société, on peut rappeler la pratique du service militaire comme valeur citoyenne en vigueur dans certains pays comme entraînement à la maturité et au patriotisme.

Les relations familiales ou la relation à l'État posent en face de la notion d'autorité que nous voulons analyser en rapport au civisme qui ne manque pas de placer devant sa réalité et ses implications.

## **V. AU SUJET DE L'AUTORITE**

Étymologiquement, le terme autorité renvoie à « augere », (le substantif latin est '*autoritas*', du verbe *augere*) qui signifie augmenter, élever. Le rôle de l'autorité est donc de faire croître, de faire grandir. L'autorité est nécessaire, d'abord en famille pour communiquer de façon adéquate les valeurs. Cette autorité, loin d'être une manière de s'imposer, est d'abord un chemin de témoignage. L'autorité, l'authentique, est celle qui donne l'exemple. Elle n'écrase pas, elle n'en impose pas arbitrairement à l'autre. Elle indique et donne l'exemple et ainsi aide à grandir dans le bon sens.

## 1. Qu'est-ce que l'autorité ?

### 1-1. En marche vers la communion...

Autorité, Bien commun... sont des mots qui irritent tout être vivant épris de liberté, en particulier les hommes et les femmes de notre temps. Gaston Fessard, jésuite et philosophe, a réfléchi sur les réalités qu'expriment ces mots et écrit le livre *Autorité et bien commun*, toujours d'actualité. « Ces pages essaieront de définir l'essence de l'autorité et d'en déterminer le principe et la fin : ce qui constitue et mesure sa légitimité. Au moyen d'exemples très simples, elles aboutiront à faire surgir de cette essence même la réalité du Bien commun et à montrer les rapports intimes qui unissent cette réalité à l'autorité » (Avant-propos, p. 8). Ainsi apparaîtront les mots : **Communauté du bien, Bien de la communauté, Bien de la Communion** qui doivent mettre en lumière de nouvelles dimensions de la communauté et donc du Bien commun : « **ni seulement Communauté du bien, ni seulement Bien de la communauté, mais Bien de la Communion** » (p. 9).

### 1-2. L'autorité ?

Gaston Fessard explore le contenu de ce mot « autorité » : **Que signifie le mot « autorité » ?**

« En français le mot « autorité » a pris de multiples sens qui peuvent se ramener à trois principaux : ordinairement, ce mot désigne le *pouvoir juridique* qui appartient au prince dans l'Etat ou plus généralement encore au chef dans une société constituée en droit... Ce sens, le plus usuel, s'est étendu jusqu'à désigner l'influence, la considération, le *pouvoir de fait* dont jouit celui qui sait s'imposer à autrui, en raison de qualités personnelles et en dehors de toute consécration juridique... Enfin, ce sens général s'est spécifié pour caractériser la *valeur* qui dans son propre ordre, quel qu'il soit, s'impose purement *comme valeur*. Ainsi, on dira d'un savant qu'il **est une autorité dans sa science**, ou encore qu'il y **fait autorité...** ». Gaston Fessard cherche ensuite dans l'origine linguistique du mot son sens originel. Ainsi le mot autorité viendrait du latin et du grec et signifierait « faire croître, accroître, augmenter », puis plus tard « produire, faire naître...et parfaire, accomplir », les deux termes d'une croissance, début et fin, ou en être **l'auteur**. L'autorité serait donc « **la puissance génératrice du lien social [« lien qui unit les êtres »], tendant de soi à croître jusqu'à son accomplissement** ». (p. 13)

### 1-3. Le déploiement d'une force – L'angoisse de la mort

Partant du fait que l'autorité est un *pouvoir de fait* (quelle que soit son origine) s'appuyant sur une certaine force qui peut me menacer de la mort, et ainsi m'amener à « **échanger la liberté contre la vie** », Gaston Fessard peut écrire : « Ainsi à l'origine du lien social que l'autorité a pour mission de faire croître, toujours **l'apparition du droit est précédé par le déploiement d'une force, charismatique chez le chef né, créatrice et éducatrice chez le père (et la mère), ou simplement dominatrice chez le maître**. Les multiples autorités de nos sociétés peuvent combiner en des proportions variées à l'infini ces trois formes fondamentales de supériorité, non point s'affranchir du caractère qui leur est commun, si bien **qu'aucune ne peut exercer son pouvoir de droit sans**

**s'imposer d'abord comme un fait.** » (Note du rédacteur : « Si je ne puis, en aucune manière, éviter l'angoisse de la mort, alors je peux être tenté de me révolter et de devenir violent »). (p. 21)

#### 1-4. Le rapport à la vérité – Autorité et vérité

Si j'échange ma liberté pour sauver ma vie, c'est que je perçois dans l'autorité une vérité, peut-être une vérité universelle ! Gaston Fessard pose les limites de cette autorité de la vérité. « D'une part en effet, c'est seulement pour le savant et pour ceux qui participent à sa science que découvertes et démonstrations acquièrent une valeur absolue et s'imposant par elle-même. **Valeur qui, étant identiquement celle de la vérité,** se révèle à tous dans la mesure où ils veulent ou peuvent accéder au savoir du savant. Seulement, du coup et dans cette même mesure, **l'autorité du savant s'évanouit** ». Car c'est pour les non-savants seuls et en proportion de leur non-savoir **que le savant fait autorité**. Or, pour ceux-ci, le savoir ne s'impose pas en vertu de sa valeur propre ; il joue au contraire à leur égard le même rôle que la force vis-à-vis du plus faible ; il s'impose du dehors... Ainsi donc, si la vérité est la source ultime de l'autorité, celle-ci disparaît ; ou si elle ne disparaît pas, c'est que la vérité donne seulement naissance à un **pouvoir de fait** tendant encore à se changer en **pouvoir de droit**...

(D'où la question) : **La fin de l'autorité ne serait-elle pas en effet de disparaître en s'accomplissant ? N'est-elle pas « vouloir de sa propre fin » au point où, par mon adhésion, je peux coïncider avec elle ?** (p.23)

#### 1-5. L'attente du bien – Autorité et bien

Reprenant les exemples du savant et du maître, Gaston Fessard découvre que la rencontre dans la vérité du maître et du disciple est le fruit d'un long processus. « **Or, au début et durant tout ce processus, ce n'est pas sous l'aspect du vrai que le disciple reçoit l'enseignement du maître. S'il écoute celui-ci, c'est parce que le savoir lui apparaît tout d'abord comme un bien...** ». Ainsi « l'autorité reste médiatrice entre le savoir désiré, ou la vérité immédiate possédée comme un bien, et le vrai dont la valeur s'impose par elle-même... ». Prenant ensuite des exemples dans la vie quotidienne, Gaston Fessard peut écrire : « Mais c'est dans la banalité de la vie quotidienne qu'apparaît avec le plus de clarté le rôle rempli par cette médiation. Car alors, dans la plupart des cas, – pour ne pas dire en tous – **celui qui recourt à l'autorité du savant, médecin, avocat, ingénieur, etc., renonce d'avance et délibérément à prendre l'attitude du disciple qui cherche à franchir lui-même l'intervalle enjambé d'un seul coup par le savoir du maître... Ainsi, renonçant d'une part à la communication de la vérité sous son aspect formel, il l'attend de l'autre sous la forme où elle est utilisable par lui et par tous les ignorants comme lui, c'est-à-dire comme bien**. En un mot, il demande au savant d'être médiateur entre lui et la vérité, de la faire descendre pour ainsi dire à sa portée **et de le faire communier avec elle** ». (p.30)

## 1-6. Un caractère sacré – Autorité, sacré, religieux...

Gaston Fessard continue : « Rien de plus naturel et de plus commun qu'une telle attitude. Rien non plus qui éclaire davantage l'essence profonde de l'autorité. Car, en raison du désintéressement attaché à la nature même du savoir et de l'universalité propre à la vérité, l'autorité du savant s'aurole ici d'une *gratuité de l'universel* qui explique d'une part que cette autorité nous soit apparue de prime abord comme le type achevé de l'autorité, et d'autre part que toute autorité revête naturellement en son exercice un caractère *sacré*.

Ce n'est pas d'hier que les sociologues ont signalé le rapport étroit de la magie avec la science, le pouvoir et la religion. **Mais peut-être touchons-nous ici au nœud le plus intime de cette relation. Car n'est-ce pas dans la communication désintéressée d'un savoir auquel il ne peut accéder de lui-même, que l'homme saisit la plus pure image de la bienfaisance de Dieu ? Comme c'est dans le pouvoir universel que lui confère cette vérité révélée, qu'il pressent le mieux la surnaturelle élévation de sa destinée...** » (p. 30). Ainsi celui qui connaît cette « vérité révélée » devient un « clerc » ou une « augure » qui assure l'accroissement ou le succès d'une entreprise quelle qu'elle soit...

## 1-7. Donner gratuitement – Autorité et gratuité

« Mais il faut considérer de plus près ce caractère nouveau de *sacré*, cette *gratuité* qui nimbe l'autorité du maître en savoir dès que celui-ci n'a plus en face de lui un disciple, mais seulement un sujet qui ne peut prétendre à l'égaliser. Un élément analogue s'est déjà présenté, dès le début de notre analyse, dans le pouvoir du chef né dont l'ascendant personnel – « charismatique » – tend à fonder une communauté et à engendrer un droit toujours plus large. **A travers ce « charisme », l'autorité se manifeste donc comme gratuité de l'individuel (ce qui vient du chef) vers l'universel (ce qui concerne tout le monde).** Mouvement inverse de celui qui se révèle à travers le maître en savoir. Ici en effet, **puisque l'autorité va à communiquer la science sous forme de bien au sujet qui ne peut la recevoir sous forme de vrai (puisque'il ne peut tendre à égaler le maître), la gratuité descend de l'universel (que possède le maître) vers l'individuel (qui ne peut prétendre égaler le maître).** » Le maître (particulier) a atteint l'universel (valable pour tous) qu'il donne gratuitement à tous les sujets qui ne peuvent égaler sa propre démarche, mais qui considèrent comme un bien son savoir. Le maître distribue son savoir acquis sans demander à ses élèves de refaire son parcours vers son savoir. Il donne d'autorité, gratuitement, son savoir.

## 1-8. La fin de l'autorité – L'autorité vouloir de sa propre fin

« Si donc nous parvenons maintenant à saisir comment l'autorité, à partir de l'universelle vérité que possède le maître en savoir, **arrive à rejoindre le bien individuel que le sujet désire**, puis en quoi consiste le lien qui unit ces deux êtres au terme de cette médiation, nous aurons déterminé par le fait même **la fin où s'accomplit la croissance de l'autorité**. Non seulement par rapport aux êtres qu'elle lie, mais en elle-même par rapport au fait et au droit, à l'universel et à l'individuel, au vrai et au bien dont elle doit opérer la synthèse. Alors l'essence de l'autorité se révélera pour ce qu'elle

est : un pur mouvement de l'esprit qui, à travers l'être et les êtres, va de soi vers soi. **Si bien que sa définition comme « vouloir de sa propre fin » perdra son apparence paradoxale pour devenir l'expression de sa plus profonde vérité.** Du même coup se justifiera la gratuité de l'universel dont s'aurole nécessairement l'exercice de l'autorité lorsqu'elle tend à sa fin, et s'expliquera aussi la gratuité de l'individuel que le pouvoir reçoit, comme un don, dès son principe ». (p. 35)

## 2. Autorité et Bien commun

### 2-1. Un bien se communiquant

Universelle vérité et bien individuel se rejoignent dans le Bien commun. Gaston Fessard reprend l'exemple de la relation du médecin et du malade qu'il analyse longuement. Le médecin qui a l'autorité du savoir présente à qui le consulte le remède exigé par sa maladie. « Ce faisant, son pouvoir de fait détermine la vérité universelle de sa science par rapport au bien particulier du malade ». En donnant une ordonnance il exerce un pouvoir de droit qui « guide la volonté du malade, afin qu'en usant du remède, il recouvre la santé »... « Mais la santé qui est désormais le lien entre malade et médecin... devient un *bien communiqué* par le médecin au malade, puis un *bien communiquant* à celui-ci la satisfaction de son désir de bien-être... La guérison devient à son tour un *bien communiqué* par le malade au médecin (par la satisfaction qu'il a de la valeur de son diagnostic et de sa thérapeutique) et un *bien lui communiquant* aussi une satisfaction analogue à celle du malade. Analogue en ce sens qu'elle comble chacun selon la particularité de leurs désirs, et en même temps identique en tant qu'elle contente pour une part l'universel désir de mieux-être qui leur est commun. Ainsi la santé devient le *bien commun* du malade et du médecin. Et parce que ce bien commun résulte d'une action réciproque où il communique quelque chose de chacun à l'autre, il prend à leurs yeux l'aspect d'un *bien se communiquant* à tous deux et les liant l'un à l'autre en lui. » (p. 36)

### 2-2. Bien commun et lien de l'amour – Un lien d'amour

« Aussi bien, dès que l'autorité a commencé de tendre vers la fin qui l'accomplit et d'atteindre ce bien commun, **le lien des êtres qu'elle unit participe à cette vie même qui est l'essence la plus profonde du Bien commun.** En chaque homme en effet, intelligence et volonté battent au même rythme et la moindre pulsation de l'un se répercute en tous. Si bien qu'en s'insérant au sein de leur communication mutuelle, la vie de cet Universel concret (santé par exemple) tisse entre eux des liens plus solides que ceux de la chair et en même temps plus fluides que ceux du sang. **Quels que soient en effet l'occasion, le mode ou l'objet de cette communication : santé recouvrée dans le rapport médecin-malade, science enseignée dans celui de maître-disciple, sécurité, justice, prospérité dans celui de prince-sujets, toujours le Bien commun manifeste sa nature profonde et sa vie intime en faisant surgir entre les êtres qu'il unit le lien de l'amour. Amour incarné** parce qu'il repose sur l'échange réciproque de biens réels et concrets. **Amour spirituel aussi** parce qu'au moyen même de cet échange il atteint les êtres sous leur aspect le plus universel et constitue les personnes mêmes dans leur reconnaissance mutuelle, où se transcende toute autorité.

Au niveau de la vie sociale, elle est aussi nécessaire, car une société sans autorité tomberait dans de la banalisation. Conséquemment à la réalité de l'autorité, plusieurs considérations pratiques entrent en jeu, dans la manière même de se distinguer. Au niveau du savoir-vivre, plusieurs formules peuvent être utilisées pour une relation dans la distinction.

Quelle que soit sa simplicité dans la manière de se présenter, une autorité mérite le respect et la distinction due à son rang. (Culturellement, en contexte adja-fon, on dit bien le fait de ne pas appeler Monsieur, celui qui l'est, est ce qui fâche).

## **VI. QUELQUES ASPECTS PRATIQUES DU CIVISME A TRAVERS LES REGLES DE SAVOIR-VIVRE<sup>7</sup>**

*Il est formellement proscrit, car incorrect, de saluer en conservant son téléphone portable à l'oreille.* Un supérieur qui reçoit le salut d'un subordonné doit le lui rendre. Au cours d'une activité sportive, il est bien souvent difficile de saluer un supérieur que l'on croise en courant. Dans ce cas, il est préférable de s'abstenir de tout mouvement fantaisiste, et de présenter ses respects en lui manifestant une marque de politesse par un mouvement de tête.

### **1. Les usages civils**

Il sera parfois préférable de faire preuve de retenue plutôt que de se montrer exubérant ou démonstratif. Il est tout à fait admis de se porter à la hauteur du supérieur, de se redresser et présenter ses respects si la situation le permet. Un simple geste de la tête peut parfois suffire. **Attendre en tout cas que le supérieur tende la main le premier.** En tenue civile, une attention particulière doit être portée à la présence d'autres membres de la famille se trouvant à proximité. Si un supérieur est accompagné de son épouse, il convient de saluer verbalement l'épouse avant le supérieur en lui présentant ses « hommages » et en se présentant soi-même. On présente le supérieur à sa femme et non l'inverse « je te présente le colonel ... ». ***D'une manière générale, on présente un homme à une femme, le plus jeune au plus âgé, le subalterne au supérieur, le plus proche au moins intime.*** Il est à noter que l'usage du baise-main n'est pas adapté dans le cadre d'une rencontre fortuite et brève.

### **2. Se comporter dans les lieux militaires**

Dans une enceinte militaire, au-delà des attitudes réglementaires que tout militaire doit adopter de façon automatique, il est impératif que le comportement général soit respectueux et emprunt de retenue. Arrivée dans un corps le jour fixé, se présenter en T. dix minutes avant l'heure fixée (généralement entre 9 et 10 heures), se présenter à l'officier supérieur adjoint (OSA) puis, à l'heure spécifiée, au chef de corps.

Le jour même, ou le lendemain, aller saluer dans leurs bureaux tous les officiers d'un grade supérieur ou égal au sien. Vous renseigner à ce sujet auprès du président de catégorie ou à l'officier supérieur adjoint. Pour un jeune lieutenant, il est recommandé de faire une démarche de courtoisie

---

<sup>7</sup> Extrait de BLONDEL, Jacques, *correspondance militaire et relations publiques*, Editions Lavauzelle, Paris 1995.

auprès du président des sous-officiers. Quel que soit votre grade, ce geste sera de toute façon apprécié. Plusieurs attitudes relevant du bon sens seront à adopter tout au long de la carrière militaire. Leur énumération serait infinie, il vous appartiendra d'étoffer vos connaissances en observant et en vous renseignant. Parmi d'autres, si vous êtes convoqué par votre chef de corps alors que vous êtes en tenue de sport ... soit vous estimez avoir le temps de vous changer, soit vous vous excusez avant l'heure de convocation : « Mon colonel, je suis en tenue de sport, souhaitez vous que je me change ou dois-je venir dans la tenue du moment ? ». Bien souvent, il vous acceptera dans la tenue du moment.

**CAS PARTICULIERS** : Salle de Tradition Sans qu'aucune règle ne soit clairement édictée, **il convient de saluer en entrant et en sortant**. Ce salut d'accueil et de départ sera également exécuté dans tous les lieux de regroupement (assemblée). **S'adapter à la situation en considérant qu'un salut ne sera jamais de mauvais goût. D'une manière générale, il est impératif de s'attacher à la ponctualité et à la correction de la tenue**. Tout retard, même motivé par le service, doit faire l'objet d'excuses auprès de celui qui préside la table. **Cette attitude d'excuse d'un retard est celle à adopter en toute circonstance** (retard à une réunion, par exemple). Rappel : il est désormais interdit de fumer dans les lieux publics. A l'occasion d'un repas, en présence d'autorité ou d'invités, il appartient au plus jeune de prendre l'initiative de servir l'eau ou le vin à ses plus proches voisins. A pied, lorsqu'on accompagne un supérieur, il est impératif de se placer à sa gauche. Lorsque deux personnes accompagnent un supérieur, elles se placent, l'une (la plus élevée en grade) à sa gauche, l'autre à sa droite (ou à quelques pas derrière).

### **3. Se comporter dans les lieux de culte**

De façon évidente, tous les lieux de culte invitent plutôt au recueillement et au silence. Il faut bien sûr éviter les visites pendant le culte. La tenue vestimentaire peut varier en fonction des religions et il est nécessaire de prendre connaissance des spécificités avant de fréquenter les lieux culturels relatifs à celle-ci. Par exemple, un homme se découvrira lorsqu'il entrera dans une église alors qu'il gardera la tête couverte en entrant dans une synagogue ou dans une mosquée, lieu où il se déchaussera de surcroît. Lorsqu'on assiste à un culte, si l'on partage la religion pratiquée, on doit se conformer à ses règles en adoptant une attitude adaptée au contexte.

En effet, il faut distinguer la pratique privée en civil à un culte et en tenue à une célébration religieuse spécialement organisée à l'occasion d'un événement militaire. Abordons les circonstances des obsèques. Si vous assistez à des obsèques, vous serrez la main aux parents que vous connaissez et vous vous contentez de saluer les autres d'un signe de tête. Quelques mots peuvent marquer votre sympathie du type : « C'est de tout cœur que je partage votre peine ». Mais souvent, un simple salut ou une poignée de main chaleureuse remplaceront une phrase maladroite.

### **4. Se comporter dans les transports publics**

La caractéristique principale des transports publics (autobus, métro, train) est la promiscuité. La distance étant particulièrement réduite entre les personnes, il convient d'être attentif à ses

comportements. Globalement, les règles de conduite sont les suivantes : un homme cèdera sa place à une femme, à plus forte raison si celle-ci est enceinte ; une personne jeune offrira sa place à une personne plus âgée ; un bien portant laissera naturellement un invalide s'asseoir à sa place ; par respect pour autrui, rester discret. L'emploi du téléphone portable est toujours gênant pour les autres usagers. Le port de l'uniforme est tout à fait d'usage, voire même encouragé, tant dans le train que dans le métro. Le panachage des tenues, en revanche, n'est pas toléré.

### **5. Se comporter dans la rue**

Bien que la rue soit un espace de liberté et de mouvement, il est nécessaire d'y respecter un certain nombre de règles pour ne pas gêner les autres. Il convient notamment d'appliquer les principes de conduite suivants (qui ne sont finalement que des gestes élémentaires de civilité) : **présenter ses excuses à une personne que l'on bouscule** ; un homme qui accompagne une femme ou une personne âgée marche du côté de la chaussée ; si le trottoir est trop étroit, on doit en descendre ; un homme proposera son aide à une femme ou à une personne âgée pour franchir un trottoir ou un passage rendu difficile par des travaux ; ne pas apostropher une personne qu'on aurait reconnue ; commencer par saluer poliment une personne à qui on souhaite demander un renseignement ; remercier, par un geste de la main, un automobiliste qui cède son passage ; **ne pas jeter de débris sur la chaussée.**

### **6. Se comporter dans les magasins**

Lorsqu'on entre dans un magasin, on peut saluer discrètement si l'ambiance s'y prête, comme dans un petit commerce de quartier. On peut bien sûr exposer sa demande à un vendeur, mais rien n'oblige à accepter sa proposition. Il s'agit simplement dans ce cas de le remercier poliment. Il est impératif de veiller à ne pas adopter des comportements primaires, comme se ruer pour passer avant les autres ou ne pas respecter l'ordre de passage dans une file d'attente. Rien n'empêche de faire ses courses en tenue militaire. Il faudra toutefois veiller, une fois de plus, à s'adapter à la situation. Un chariot plein d'alcool ne saurait convenir ! La tenue de sortie semble peu propice aux emplettes !

### **7. Se comporter dans les parties communes des bâtiments**

Quelques règles doivent également être respectées dans les parties communes des bâtiments : devant un ascenseur, on laissera la priorité aux personnes âgées, aux femmes et aux personnes chargées ; dans un ascenseur, il vaut mieux, par politesse, ne pas tourner le dos aux personnes se trouvant à proximité ni les regarder fixement. Saluer en entrant est suffisant ; dans un escalier, un homme monte et descend devant une femme, pour la retenir si elle faisait un faux pas ; un homme qui croise une femme ou une personne âgée dans un escalier lui laisse l'usage de la rampe.

### **8. Se comporter en voiture**

Il convient de savoir que la place d'honneur dans un véhicule de service est celle placée à l'arrière, à droite. En revanche, dans un véhicule privé sans chauffeur, on offre généralement la place à l'avant, à droite. Comme conducteur, le militaire doit respecter le code de la route et plus

particulièrement les limitations de vitesse. D'une manière générale, être militaire en tenue civile, et a fortiori en uniforme, exige un comportement respectueux d'autrui et, comme soldat, enclin à l'intervention afin de régler les situations difficiles (agressions, vols, etc.).

## **9. Communiquer**

### **9-1. La correspondance écrite**

#### ***9-1-1. Quelques généralités***

La correspondance écrite obéit à des règles et des codes stricts. La créativité, en tant que signe de la capacité d'imagination d'un individu, n'est pas à proscrire : elle est même révélatrice d'ouverture d'esprit, de sincérité, sans doute d'intelligence. Néanmoins, il convient pour certaines situations de se conformer aux habitudes afin d'éviter toute maladresse. Tout d'abord, ce qui suit est à éviter : écrire phonétiquement (comme dans les s.m.s.) et de manière indéchiffrable ; les ratures, les fautes d'orthographe, les marques de stylo correcteur.

Pour les proscrire, il vaut mieux réécrire la lettre ; commencer une lettre par « je » sauf dans le cas de la formule « j'ai l'honneur » ; écrire la date en abrégé (ex : « 14/05/2007 » mais préférer « le 14 mai 2007 »). L'expression « ce mardi » ; les marques trop fantaisistes (forme, texture et couleur du papier,...), les timbres secs, les motifs en filigrane. Ecrire en abrégé « st » un nom propre comprenant « saint ».

Ce qu'il faut savoir en matière de protocole : pour écrire à une personnalité, se renseigner afin de ne pas passer outre la voie hiérarchique ; en ce qui concerne la noblesse, les titres de « duc » ou de « duchesse », de « prince » ou de « princesse » doivent toujours être mentionnés. A tous les autres représentants de l'aristocratie (barons, marquis, comtes, ...), on écrira simplement « Monsieur », « Madame ». Les titres de noblesse ne doivent jamais être employés dans une lettre. En revanche, on peut les utiliser sur l'enveloppe ; les particules « des, du, d' » s'écrivent toujours en minuscules, « Le, La et Les » toujours en majuscule : celles-ci ne se dissocient pas du nom.

#### **En règle générale, ce qu'il faut connaître :**

L'enveloppe : elle doit être assortie au papier ; le format allongé (dit commercial ou à l'américaine) est recommandé pour les lettres d'affaires : on doit alors plier la lettre en trois dans le sens de la largeur ; le format carré est préféré pour la correspondance privée : la lettre est alors pliée en quatre à l'intérieur ; on introduit toujours la lettre dans l'enveloppe pliées vers le bas pour éviter que le destinataire ne la déchire en ouvrant le courrier ; la lettre doit toujours être non cachetée quand on la confie à une tierce personne pour qu'il la remette en main propre. Il lui revient de la cacheter devant celui qui vient de la lui confier (c'est un signe de confiance mutuelle).

La forme : on préfère, sauf si l'écriture est difficilement lisible, la lettre manuscrite pour des personnalités, des supérieurs, des personnes plus âgées, et si le sujet traité à un caractère confidentiel ou intime ; on rédige toujours à la main les formules d'appel et de courtoisie en fin de lettre ; préférer l'encre noire à l'encre bleue même si celle-ci est tout à fait convenable.

### **9-1-2. Les cas particuliers**

**La carte de visite.** On l'utilise principalement pour : inviter à une réception (déjeuner, dîner, thé, cocktail, soirée, ...) ; répondre à une invitation ou à un faire-part ; adresser des remerciements ; être jointe à un cadeau ou un bouquet. Nota : Elle ne remplace en aucun cas la lettre quand celle-ci s'impose.

**La carte de visite personnelle.** Elle s'écrit toujours à la troisième personne et ne se signe jamais.

**La carte de service professionnelle.** Elle doit respecter les normes de la charte graphique de l'Armée de Terre et sont parfois attribuées dans les unités, en fonction des postes.

**La carte de vœux.** Si celle-ci comporte déjà une mention imprimée, il convient d'ajouter quelques mots manuscrits et sa signature. Il n'est pas opportun d'envoyer à ses supérieurs directs une carte de vœux qui fait double emploi avec la transmission verbale. Enfin, il serait inconvenant de tarder pour l'envoi des vœux (la troisième semaine de janvier est la date butoir). Un exemple : « A l'occasion de ce changement d'année, je vous prie de bien vouloir accepter mes vœux les plus respectueux pour vous et ceux qui vous sont chers. J'espère que 200... vous comblera dans votre nouveau commandement et me permettra de venir vous saluer ». Avec un peu d'inspiration, on peut aussi donner quelques nouvelles ... Les cartes régimentaires (sauf si l'usage les réserve au chef de corps) ou plutôt les cartes « d'armes », sont à privilégier.

### **9-2. Le faire-part**

Il est utilisé pour faire connaître aux proches et aux amis les événements familiaux. Aucune règle n'est imposée, mais il convient d'en respecter quelques unes de bon ton : on adresse généralement un faire-part à ses supérieurs directs qui n'omettront pas à leur tour de répondre. Dans ce cas, le faire-part doit être sobre et exempt de toute familiarité. On ne cache jamais l'enveloppe des faire-part.

### **9-3. Les occasions**

**Les félicitations.** Elles permettent de manifester sa joie à l'occasion d'événements heureux qui affectent les personnes avec lesquelles on est en relation ou auxquelles on est lié par l'amitié ou l'affection. Dans l'institution militaire, on ne félicite jamais ses supérieurs à l'occasion d'une promotion, mais l'on « s'en réjouit ».

**Types d'événements concernés :** Nomination, promotion, succès à un examen, à un concours, à une compétition sportive, fiançailles, mariage, naissance, ...

**Supports :** adresser des félicitations peut se faire par le biais d'une simple carte de visite ou par une lettre. Tout dépend du degré d'intimité ou de déférence que l'on éprouve à l'égard du destinataire des félicitations. On distingue à ce propos deux types de destinataires : ceux faisant partie de la catégorie des relations mondaines ou administratives. On préférera alors utiliser une carte de visite sobre dans laquelle on se limitera à une formule à la fois simple et courtoise ; ceux envers lesquels

nous avons des liens d'amitié, d'affection et de gratitude. On préférera ici l'usage de la lettre où l'on s'efforcera de faire ressortir une véritable chaleur, marque d'amitié ou d'affection.

**Cas pratiques.** Féliciter à la suite d'une nomination ou à une promotion. Il est sans doute préférable, dans ce cas, de se manifester verbalement.

A un supérieur : ... a l'honneur de prier le ... [grade et nom] de bien vouloir agréer ses félicitations les plus vives et les plus respectueuses à l'occasion de sa promotion au grade de ...

A un égal et à un subordonné : ... avec ses sincères félicitations ; ... avec tous ses compliments ; ... avec ses plus vives et plus sincères félicitations ; ... heureux d'apprendre le succès de ..., vous adresse ses cordiales (ou vives, ou chaleureuses) félicitations ;

**Féliciter pour une naissance.** ... adresse à Monsieur et Madame X ses compliments à l'occasion de la naissance de leur fils/fille et plus particulièrement des vœux de prompt rétablissement et de santé pour la maman et le bébé. Avec ses bien vives et affectueuses félicitations et aussi ses vœux de bienvenue pour le petit [prénom de l'enfant] qui a dû être accueilli joyeusement. ... heureux d'apprendre l'heureux évènement, souhaite bonne santé au bébé et à la maman. ... se réjouit de l'heureux évènement et adresse à cette occasion à Monsieur et Madame X ses vœux de bonheur. ... très heureux d'apprendre la naissance de ... [prénom de l'enfant] prie Monsieur et Madame X de trouver ici ses félicitations et ses vœux.

**Féliciter pour des fiançailles.** ... adresse à Monsieur et Madame X ses plus vives félicitations à l'occasion des fiançailles de leur fils/fille [indiquer le prénom] avec Mademoiselle/Monsieur ... [prénom et nom]. Il y joint ses vœux de bonheur pour les fiancés. Sincères félicitations aux parents ; meilleurs vœux de bonheur à l'heureuse fiancée/fiancé.

**Féliciter pour un mariage.** À l'occasion des mariages, on adresse des vœux de bonheur aux époux et éventuellement des félicitations aux parents : ... adresse à Monsieur/Madame ses respectueuses félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux. ... a l'honneur de prier Monsieur et Madame X de bien vouloir agréer ses félicitations les plus vives et les plus respectueuses à l'occasion du mariage de leur fils/fille ... [prénom] avec Mademoiselle/Monsieur ... [prénom et nom]. ... adresse ses compliments à Monsieur et Madame X à l'occasion du mariage de leur fils/fille. Il se rendra avec plaisir à l'aimable invitation qu'il a reçue et envoie dès maintenant ses vœux de bonheur aux futurs époux, ou, il regrette vivement l'impossibilité qui le privera d'adresser de vive voix ses vœux de bonheur aux jeunes époux. ... très heureux d'apprendre le mariage de ... [prénom] regrette de ne pouvoir se rendre à l'aimable invitation qu'il a reçue et forme dès maintenant ses vœux de bonheur aux futurs époux. Il a l'honneur de prier Monsieur et Madame X de bien vouloir agréer ses félicitations les plus vives et les plus respectueuses.

#### 9-4. L'annonce de mariage

Les faire-part de mariage s'envoient au minimum un mois à l'avance ; davantage si le mariage a lieu en été. Pour les mariages à la campagne, et lorsque les invités viennent de loin, il est conseillé de glisser une feuille libre dans l'enveloppe avec la liste des hôtels à proximité. On n'indique pas

sur le faire-part le lieu où est déposée la liste de mariage car il convient d'attendre que les invités se manifestent. Le faire-part de mariage classique est composé de deux doubles feuillets insérés l'un dans l'autre. Le premier feuillet est réservé à la famille de la jeune fille et le second à celle du jeune homme. Avant d'envoyer les faire-part à leurs invités, chaque famille veille à placer le feuillet les concernant en tête dans l'enveloppe. L'enveloppe du faire-part ne se cache pas. Attention : la traditionnelle faute de goût consiste en la réalisation d'un faire-part trop personnalisé, engageant l'intimité des futurs mariés (photo du couple enlacé, texte mièvre et décalé). Les imprimeurs sauront conseiller la famille ou le jeune couple sur la forme et sur le fond.

### **9-5. L'annonce de naissance**

C'est probablement le faire-part le plus « personnalisable » en matière de couleur (encre ou papier), et de design : il offre une large place à l'imagination. Une photo de votre ou vos enfants, un dessin très élégant sont bien acceptés. Il est possible de rédiger les faire-part de naissance à la main si l'on a une belle écriture. L'enveloppe ne se cache pas. Le texte connaît peu de variantes : il donne la voix aux aînés ou de préférence aux parents ; il précise le prénom de l'enfant, [→ pour les prénoms n'indiquant pas clairement le sexe de l'enfant (Claude, Dominique, ...) ou pouvant être méconnus (prénoms étrangers, ...) il convient de trouver une formule clarifiant la situation] ; le jour et le lieu de sa naissance ; l'adresse des parents ; éventuellement la date du baptême.

### **9-6. Les condoléances**

Il s'agit de la partie la plus délicate de la correspondance. Ses ingrédients sont : la simplicité, le bon sens et la cordialité.

**Quelques conseils :** on évite les formules grandiloquentes ou emphatiques ; on ne présuppose pas le degré de douleur qu'éprouvent les personnes auxquelles on écrit si l'on ne partage pas leur intimité ; on garde en mémoire que les mots que l'on écrit n'ont pas pour objet de consoler, mais qu'ils sont autant de marques de l'estime et du regret pour le défunt, de l'affection pour sa famille ; on veille à l'appropriation du style et des formules employées à la tristesse que l'on souhaite exprimer ; Si l'on est intime avec les destinataires, on préférera la lettre à la carte de visite plus appropriée pour des personnes éloignées ; Sachez que la famille peut recevoir des condoléances après la cérémonie.

**Formules pour l'expression des condoléances.** ... adresse au ... [grade] et à Madame X ainsi qu'à leur famille, ses biens sincères condoléances et l'expression de sa vive sympathie. ... adresse à Madame X et à ses enfants ses sincères condoléances et l'expression de sa douloureuse sympathie. ... apprend avec une très vive émotion la triste nouvelle et exprime à Monsieur/Madame X sa profonde sympathie. ... envoie au ... [grade] et à Madame X l'expression de toute sa sympathie (ou de sa sympathie attristée). ...vivement ému par la perte cruelle qui vient de frapper Madame/Monsieur X, la/le prie de bien vouloir agréer ses sincères condoléances. ...s'incline profondément devant votre grande douleur (ou immense chagrin) et vous exprime sa respectueuse sympathie. ... prend part à la douleur de Madame/Monsieur X et lui adresse, en cette triste

circonstance, l'assurance de sa sympathie émue. ... présente ses hommages à Madame X et lui demande de bien vouloir agréer ses : respectueuses condoléances, sincères et respectueuses condoléances, sentiments de profondes condoléances, vifs sentiments de sympathie émue, sincères condoléances.

Prendre en compte : au-delà des formules convenues, ciselées et impersonnelles, une famille endeuillée sera toujours sensible à quelques phrases davantage personnalisées. Ce difficile exercice est réservé aux rédacteurs les plus adroits.

### **9-7. Répondre à une invitation**

Les délais : une invitation pour un déjeuner est adressée quinze jours à l'avance ; une invitation pour un dîner est adressée trois semaines à l'avance ; pour des cérémonies ou des occasions plus importantes, le délai est plus long.

La réponse à une invitation est obligatoire et doit se faire rapidement. Celle-ci doit être rédigée par la personne à qui l'invitation a été envoyée. On peut barrer une carte de visite du couple si l'un ou l'autre répond individuellement. On répond par écrit à une invitation écrite, de même qu'à une invitation faite par des supérieurs ou des personnalités.

Exemples types de réponses. Premier cas : accepter une invitation. ...remercie vivement Madame/Monsieur X de son aimable invitation à laquelle il/elle aura l'honneur [ou le plaisir] de se rendre. ... vous remercie de votre aimable invitation à laquelle il/elle se rendra avec plaisir. ... présente ses hommages respectueux à Madame X et lui demande de bien vouloir agréer ses remerciements pour son aimable invitation à laquelle il/elle aura l'honneur de se rendre le [préciser la date]... Lorsque l'invitation concerne un dîner de cérémonie, il est de bon ton d'écrire « l'honneur de s'y rendre » plutôt que d'invoquer le terme « plaisir ». De plus, si le dîner marque une occasion particulière du type mariage, fiançailles, il est conseillé d'ajouter une formule de félicitations.

Second cas : refuser une invitation. ... remercie Madame/Monsieur X de son aimable invitation. Il/elle aura le regret de ne pouvoir s'y rendre, retenu par un engagement antérieur. Il/elle la/le prie d'accepter ses hommages respectueux. - ... remercie le ... [préciser le grade] et Madame X de leur aimable invitation et leur exprime tous ses regrets de ne pouvoir s'y rendre en raison de... [indiquer un motif]. ... présente ses respectueux hommages à Madame X et la remercie de son aimable invitation. Absent le ... [préciser la date], il lui sera impossible de s'y rendre et le regrette bien vivement.

### **9-8. Lettre au professeur en cas d'absence**

Petit mot bien souvent rédigée dans l'urgence sur une carte de visite le jour de la rentrée. Ce type de courrier relève de la courtoisie mais ne revêt pas forcément la forme d'une lettre officielle. « Madame, je vous demande de bien vouloir excuser mon fils ... pour son absence de lundi. Il avait une forte fièvre et nous avons préféré le garder à la maison. Veuillez trouver joint à la lettre le certificat médical. Vous remerciant de votre compréhension. Cordialement ». Ou bien « Madame,

mon fils ... a rendez-vous lundi 8 mars au cabinet médical de .... . Je vous prie de bien vouloir excuser son absence et vous assure que les cours seront rattrapés au mieux. Vous remerciant de votre compréhension. Cordialement ».

### **9-9. La correspondance**

Le téléphone et l'Internet sont des moyens de communication incontournables et ont transformé nos habitudes d'échanges verbaux. Néanmoins, ils sont souvent discourtois. Un principe de base : la distance n'efface pas les bonnes manières, bien au contraire.

**Le téléphone.** Ce qu'il faut éviter : *envoyer des s.m.s. à ses supérieurs sauf s'il y a urgence* ; téléphoner pour adresser des félicitations à l'occasion d'une naissance, d'un mariage sauf pour des amis très proches ; laisser sonner le téléphone plus de huit fois ; appeler avant 9 heures (10 heures pour le week-end) et après 21 heures (sauf urgence) ; appeler pendant les heures de repas ; se tromper de numéro et raccrocher au nez de votre correspondant : ce dernier ne vous en voudra pas de l'avoir dérangé, mais présentez lui tout de même des excuses ; écouter une conversation téléphonique dans un bureau ou chez des amis, si on n'en est pas invité ou si le haut parleur n'est pas enclenché.

Dans ce cas, se retirer ou proposer de le faire (cette attitude est à adopter quand vous êtes reçu dans le bureau d'un supérieur hiérarchique. Proposez de vous retirer) ; laisser d'interminables messages sur le répondeur ; des messages d'accueil trop fantaisistes sur votre répondeur – vous pourriez y perdre votre crédibilité ; faire participer à une conversation privée des personnes qui ne l'ont pas choisi (voir le chapitre sur le comportement dans les transports) ; poser son téléphone sur la table pendant le déjeuner ou le dîner ; oublier de mettre son téléphone sur le mode vibreur dans des endroits où les sonneries sont interdites (théâtres, cinéma, lieux de culte...). L'éteindre avant une réunion.

Comment raccrocher sans être impoli ? L'usage veut que l'appelant mette fin à la communication, mais que faire si l'on a un impératif ? Faire comprendre qu'il vous est impossible de prolonger la conversation. Par exemple, vous pouvez dire : « Je vous prie de m'excuser mais je dois absolument partir pour un rendez-vous, .... Puis-je vous rappeler plus tard ? »

**L'internet.** Un courriel ou e-mail n'est ni une lettre, ni un fax, c'est une manière moderne de communiquer. Le ton convivial et direct doit toutefois être employé à bon escient. Plus qu'avec les autres moyens de communication, il faut faire preuve d'une extrême courtoisie car le texte seul sans le support de la voix et de l'expression corporelle peut être mal interprété. Il faut aussi considérer qu'un courriel peut être lu plusieurs jours après avoir été envoyé. Le respect de l'orthographe est fondamental. Une faute de français reste une faute de français. Un e-mail doit comporter les règles de ponctuation et de grammaire des courriers traditionnels. Les abréviations sont à bannir. Un texte en majuscule est très pénible à lire. Il faut veiller à toujours remplir la ligne « sujet/objet » d'un courriel, et ne pas oublier de s'identifier correctement et clairement. L'inclusion d'une signature automatique est conseillée.

Les e-mails doivent être le plus concis et le plus clair possible. Il est toléré de conclure par une formule de courtoisie raccourcie : « ... Très respectueusement ». Le texte apparaîtra dans le corps du message, indépendamment d'une éventuelle pièce jointe (que, bien sûr, vous n'oublierez pas de joindre ! ) Rédigeant dans un cadre professionnel, vous devez : choisir une police et une couleur de caractères classiques (l'Arial et le Times New Roman noirs conviennent absolument).

Choisir une adresse @ adaptée (éviter à tout prix les adresses personnalisées à l'extrême, voire comiques ... selon vous). Enfin, les règles élémentaires de discrétion, de sécurité informatique et de réserve sont à appliquer. En vous exprimant sur un forum ou un blog personnel, votre expression peut engager l'institution tout entière. -

## **9-10. Les formules de politesse**

Celles-ci varient en fonction de deux facteurs : notre degré d'intimité avec notre correspondant ; le respect que nous lui devons. Il faut constamment garder en mémoire que nous devons faire bonne impression aussi bien en entrant qu'en sortant.

### ***9-10-1. Quelques conseils***

Une règle à respecter impérativement : il faut répéter dans le corps de la lettre et en particulier dans la formule finale l'expression même de l'en-tête. Exemple : Si on a commencé par l'expression « Mon Colonel », on écrira dans notre dernier paragraphe « Je vous prie de croire, mon Colonel, ... ». Mais, il ne faut pas abuser de ces apostrophes : le mouvement de chaleur qu'elles apportent est proportionnel à leur rareté.

### ***9-10-2. Les erreurs à éviter***

**Les en-têtes.** On ne fait jamais figurer dans l'en-tête le nom de famille du destinataire ; on proscrit les expressions suivantes : « Monsieur Dupont », « Mon cher Monsieur Dupont », « Mon cher Dupont », « Cher Dupont ».

Rappel : « Ma chère Madame » ou « Mon cher Monsieur » sont à bannir car leur emploi est faux grammaticalement (les mots mon et ma figurent déjà dans Monsieur et Madame) ; L'usage de l'adjectif possessif « mon, ma, mes » est délicat car il témoigne d'une certaine familiarité ; on l'utilisera essentiellement pour les lettres intimes. Les mots Mademoiselle, Madame, Monsieur ainsi que leurs pluriels doivent figurer en entier partout dans la lettre ou sur l'enveloppe. Les en-têtes les plus courants : Madame, Mademoiselle, Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur et ami, Mon cher ami, Ma chère amie, Cher camarade, ...

### ***9-10-3. La salutation finale***

C'est autour des mots élégance et tact que celle-ci se construit.

**Conseils.** La conclusion ne doit pas se retrouver seule en haut d'une page (verso, par exemple) : si cela venait à se produire, on essaie de s'arranger pour raccourcir ou rallonger la lettre. Si des relations, même superficielles existent entre les familles de deux correspondants, on étend la

formule de politesse au conjoint du destinataire, à ses parents, enfants, ... mais on prend garde de ne pas tomber dans une énumération fastidieuse, voire comique.

Exemples : Veuillez, cher ami, me rappeler au bon souvenir de Madame X.. Transmettez je vous prie, cher Monsieur, mes hommages à Madame X. Assurez tous les vôtres, mon cher ami, de mon plus cordial souvenir. Quand vous écrivez au nom de votre famille, ou de votre ménage, veillez à ne pas oublier d'associer les vôtres à la salutation finale : Je vous adresse, chère Madame, mon très amical souvenir, auquel ma femme (mon mari) joint ses respectueux hommages. Ma femme et ma fille se joignent à moi pour vous adresser nos sentiments les plus amicaux. Mon mari me charge, cher Monsieur, de vous transmettre ses amitiés ainsi que ses hommages à Madame X. On préfère utiliser « Madame X » plutôt que l'expression « votre femme » ou « votre épouse ».

Dans une lettre adressée à un personnage important, on n'emploie pas le verbe « recevoir », on lui préfère le verbe « agréer ». De même, il convient de préférer le mot « expression » à celui d'« assurance ». On ne dit pas « Recevez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération », mais, « Daignez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération ». On prendra aussi garde à modérer la brutalité de l'impératif selon l'importance du correspondant.

Ainsi, à « veuillez croire », on préférera l'expression « je vous prie de croire ». On n'abusera pas des vocables « dévoué », « sentiments dévoués », « dévouement »... qui sont en principe réservés soit à des amis ou des parents très chers, soit à des personnes à qui l'on veut exprimer sa gratitude. Les formules qui suivent sont à proscrire absolument : « J'ai l'honneur de vous saluer » ; « Je suis votre humble et très obéissant serviteur ».

#### ***9-10-4. Liste de formules finales***

A exploiter selon le destinataire : Bien à vous ; Amicalement ; Amical souvenir ; Toutes nos amitiés ; Croyez (ou croies), mon cher Jean, à toute mon amitié ; Je vous adresse mon plus cordial souvenir ; Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations. Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs ; Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs ; Croyez, mon cher ami, à mes affectueux sentiments ; Croyez, chère amie, à ma très vive et très sincère amitié ; Veuillez agréer, cher ami, l'assurance de ma très cordiale sympathie ; Veuillez, cher ami, partager nos souvenirs les plus amicaux avec Madame X, à laquelle je présente mes hommages ; Croyez, je vous prie, chère Madame, à tout mon respectueux attachement ; Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma respectueuse sympathie ; Je vous prie de trouver ici, Monsieur, l'expression de mon respectueux dévouement ; Croyez, chère Madame et amie, à l'expression de ma plus respectueuse sympathie ; Je vous prie d'agréer, Madame, avec mes hommages, l'expression de ma respectueuse sympathie ; Je vous prie de trouver ici, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués ; Daignez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma plus haute et respectueuse considération ; A utiliser, par exemple, pour une correspondance avec un enseignant de son enfant. Quel que soit le moyen de communication employé, vos propos engagent l'institution en général et l'armée de terre en particulier si vous êtes

en tenue ou si vous êtes en civil mais reconnu comme « militaire ». Il faut communiquer ! Mais avec la réserve requise.

### ***9-10-5. Appellations et formules de politesse générales***

Dans l'ordre alphabétique - Destinataire Au cours d'un entretien Par écrit (appel) Ambassadeur Monsieur l'Ambassadeur Excellence (pour les ambassadeurs étrangers) Monsieur l'ambassadeur Ambassadrice (en titre) Madame Madame - 63 – Amiral, contre-Amiral Amiral Amiral (Voir complément marine au chapitre 121) Archevêque, évêque Monseigneur ou Excellence Monsieur l'Archevêque Monseigneur Aumônier Monsieur l'Aumônier ou mon Père Monsieur l'Aumônier Mon Père Avocat Maître ou Monsieur, Madame Maître Cardinal Monseigneur, Votre Éminence Éminence Monsieur le Cardinal Conseiller d'État Monsieur, Madame le Conseiller d'État Monsieur, Madame Conseiller général Monsieur, Madame le Conseiller Général Monsieur, Madame le conseiller général Curé Monsieur le Curé Mon Père, Monsieur le Curé Député Monsieur, Monsieur, - 64 – Madame le député Madame le député Directeur d'établissement scolaire Monsieur, Madame Monsieur le Directeur, Madame la directrice Doyen de faculté Monsieur, Madame Monsieur, Madame le doyen Femme d'ambassadeur Madame l'Ambassadrice Madame l'Ambassadrice Professeur Monsieur, Madame\* Monsieur, Madame \* Institutrice Madame même si l'institutrice est célibataire Madame Imam Monsieur Excellence Juge Monsieur, madame le juge Monsieur, Madame - 65 – Maire Monsieur, Madame le Maire Monsieur, Madame le Maire Ministre Monsieur, Madame le Ministre (ou Madame le Garde des Sceaux pour le ministre de la Justice) Monsieur le Ministre et Monsieur (ou Madame) le Garde des Sceaux Éminence (pour les ministres étrangers) Mufti Excellence Excellence Pape Votre Sainteté Très Saint Père Pasteur Monsieur le Pasteur Monsieur le Pasteur Préfet Monsieur, Madame le Préfet Monsieur, Madame le Préfet Président de la République Monsieur le Président ou Monsieur le Président de la République Monsieur le Président Président de l'assemblée Monsieur le Président Monsieur - 66 – nationale le Président Prêtre Monsieur l'Abbé ou Mon Père Monsieur l'Abbé Prince de famille régnante Prince, Monsieur Prince, Monsieur Professeur de faculté Monsieur, Madame le Professeur Monsieur, Madame Proviseur de lycée Monsieur, Madame le Proviseur Monsieur, Madame Rabbin Monsieur le Rabbin Monsieur le Rabbin Reine Madame, Votre Majesté Votre Majesté (écrire à la troisième personne) Roi Sire, Votre Majesté Votre Majesté (écrire à la troisième personne) Recteur Monsieur, Madame Monsieur, Madame - 67 – le recteur Religieuse Ma Mère, ma Sœur, Madame la supérieure, Madame Ma Mère, ma Sœur, Madame la supérieure, Madame Sénateur Monsieur, Madame le Sénateur Monsieur, Madame le sénateur.

## **10. Recevoir et être reçu**

Dans le milieu militaire, les réceptions, formelles ou non, sont placées au centre des relations que chacun entretient avec ses pairs. Elles permettent d'assurer le lien entre la sphère privée et l'environnement professionnel. Même si elles peuvent parfois sembler pesantes quand elles se répètent à un rythme élevé, ces rencontres sont à la fois un devoir social et un plaisir. En France, le repas est le temps privilégié de l'échange, il permet de renforcer les liens qui unissent ceux qui y

prennent part. Il est aussi, pour ceux qui sont reçus, une marque d'estime ou d'amitié. Un repas réussi devra faire l'objet d'une préparation si l'hôte veut que la forme corresponde à l'intention. Ainsi, il sera nécessaire de considérer et de mettre en cohérence le degré de formalisme et les moyens mis en œuvre. Il est essentiel de savoir **qu'on y arrive à l'heure et qu'on ne part pas avant la plus haute autorité hiérarchique parmi les invités.**

## 10-1. Recevoir

### *10-1-1. Les différents moments*

**Le petit déjeuner.** De nature informelle, il peut servir de prélude à une activité de loisir. Dans sa forme, il doit être soigné et suffisamment copieux pour marquer l'attention portée aux invités. Il pourra prendre la forme d'un brunch, qui est celle dans laquelle les anglo-saxons conçoivent ce repas. Il peut enfin revêtir des formes originales, liées aux particularismes d'armes ou régionaux. L'invitation est tolérée par téléphone.

**Le déjeuner.** A l'exception des repas de corps et des déjeuners de travail, le déjeuner est réservé plutôt aux périodes de permission et aux congés de fin de semaine et privilégie un cercle assez intime. Même si le cadre reste formel (table dressée convenablement et plan de table), il est plus un moment de convivialité que de respect absolu des convenances. Là aussi, l'invitation par téléphone est tolérée.

**Le cocktail ou coquetel.** Il est le moyen de rassembler facilement et de façon formelle un grand nombre de convives. Placé entre 18 et 20 heures, il permet la rencontre d'invités appartenant à des cercles de discussion très différents et offre à chacun la possibilité de choisir ses interlocuteurs. Il est peu recommandé de rester statique et résolument attaché au même groupe. Le cocktail est idéal pour célébrer une promotion ou un départ. On utilisera des cartons d'invitation.

**Le « pot ».** Variante décontractée du cocktail et plutôt réservée au cercle professionnel. Le pot permet de rencontrer ses subordonnés (ses supérieurs aussi) en dehors du service. On y sera en tenue de travail ou plus rarement en tenue civile décontractée. Le lieu est libre et l'organisateur veillera tout particulièrement au bon comportement de tous (prévoir trop peu de boisson est maladroit, en prévoir trop est dangereux). L'invitation peut se faire de vive voix.

**Le barbecue.** Là aussi, il permet de réunir de nombreux invités dans un cadre agréable et détendu. La tenue civile décontractée sera de rigueur. Traditionnellement à l'extérieur, il aura été suffisamment anticipé pour prévoir un repli en cas de mauvaise condition climatique. L'invitation par téléphone est tolérée mais privilégiez toujours le carton.

**Le dîner.** Il est la forme la plus aboutie des manières de recevoir et doit donc être particulièrement soigné. L'heure est fixée entre 20h et 20h30, de préférence le jeudi, le vendredi ou le samedi. Soyez minutieux dans le choix de la date, du menu et de la préparation de la table (voir chapitre suivant comment se placer à table). L'invitation se fait par écrit en précisant l'heure et la tenue. Un dîner peut être remplacé par un apéritif dînatoire ou buffet. Les règles sont identiques mais les convives ne sont pas placés à table.

**L'apéritif.** Il est un moyen simple de prendre contact avec ses voisins ou recevoir des amis ou des proches. Et enfin, toujours adapter le menu à la saison ... et ne pas prévoir des mets trop difficiles à manipuler (certains fruits de mer ou fruits sont générateurs de véritables combats au corps à corps).

### ***10-1-2. Quelques règles générales d'organisation et de conduite***

Rappel : Adresser les invitations deux semaines à l'avance pour un déjeuner et trois pour un dîner. La date ne doit pas être choisie au hasard. Veiller à rassembler les invités par affinité. Réserver les dîners improvisés à vos intimes. Prévoir un nombre d'invité le plus proche de la parité hommes et femmes. A partir de quinze personnes, il est préférable de séparer les tables. En principe, on n'invite pas un époux sans son conjoint sauf s'il est en mission. A ce sujet, n'oubliez pas que la femme d'un militaire en opération sera sensible à une invitation. Ce geste lui montrera l'attention qui lui est portée et le soutien amical dont elle dispose. Imaginez alors un dispositif de garde d'enfants.

Les invités seront accueillis à la porte d'entrée, il conviendra cependant de ne pas laisser seuls ceux déjà arrivés. Ils seront débarrassés de leurs manteaux ou des éventuels cadeaux avant d'être invités à rejoindre les autres. Les chocolats ou friandises pourront être proposés au moment du café. Les fleurs devront si possible être mises en vase. Ne pas oublier enfin de faire les présentations entre ceux, parmi les convives, qui ne se connaîtraient pas (voir chapitre appellations). Les invités se lèvent lorsqu'un homme leur est présenté sauf les femmes et les personnes âgées.

Il ne faut pas hésiter à prononcer quelques mots pour présenter le nouvel arrivant afin d'engager plus facilement les conversations. Échéancier possible : J – un mois : Envoi des invitations. J – trois semaines : Etablir le menu. J – une semaine : Téléphoner à ceux qui n'ont pas répondu. J – un jour : Prévenir d'éventuels voisins par une carte. J : aérer et vérifier l'état général des lieux susceptibles d'être visités.

## **10-2. Etre reçu**

### ***10-2-1. Etre ponctuel***

La ponctualité est essentielle et évitera de l'embarras chez vos hôtes. Il est impoli d'arriver en avance, en revanche il est toléré en France (voir chapitre voyager) d'avoir jusqu'à quinze minutes de retard, mais pas au-delà. En cas de retard prévisible et prolongé (la demi-heure), il est nécessaire de prévenir par téléphone. Le cas particulier d'une réception officielle impose d'arriver un peu en avance et jamais après les autorités.

Il est d'usage d'apporter un cadeau : les invités prennent contact entre eux quelques jours avant pour prévoir un cadeau commun. Être le seul à arriver avec un présent met bien entendu tout le monde mal à l'aise ; il est possible de faire livrer des fleurs le jour même ou le lendemain, en les accompagnants d'un mot de remerciement. On peut se renseigner sur les goûts de la maîtresse de maison ; ne pas oublier que c'est la maîtresse de maison qui reçoit. Elle sera plus sensible à des fleurs qu'à une bouteille (à voir ...).

Se tenir à table. La bonne tenue donne d'emblée une idée de l'éducation. On se tient droit, mains sur la table serviette dépliée sur les genoux et on s'applique à manger de façon digne. Attendre que la maîtresse de maison commence. Elle attendra elle-même que tous soient servis pour le faire.

Pour le service, commencer par les femmes, dans l'ordre des préséances, puis les hommes et enfin le maître de maison qui assurera le service du pain et du vin (il pourra se faire relayer par un proche si le repas n'est pas trop protocolaire). Il est possible de resservir les plats, à l'exception du fromage que l'on dégustera déposé sur un morceau de pain.

Éviter d'orienter systématiquement la conversation sur des questions de service et d'abreuer les conjoints (ou des extérieurs à l'armée) de jargon ou acronymes militaires. Il est peu opportun d'aborder des sujets trop polémiques. Être à l'écoute de ses interlocuteurs est une marque de bonne éducation. Adresser la parole à ses deux voisin(e)s est une marque de politesse, a fortiori si l'on se connaît pas ou peu. Ne jamais couper la parole.

Partir au bon moment. Être ainsi attentif afin de ne pas être le premier à quitter vos hôtes à moins d'être soi-même la plus haute autorité (voir chapitre se comporter dans les lieux militaires). Par ailleurs, il est très discourtois de s'éterniser, notamment en relançant la conversation. Les règles interdisent de partir juste après avoir regardé sa montre. Aucune heure n'est prescrite mais c'est à l'invité de se renseigner sur les habitudes de ses hôtes et d'observer le comportement de la maîtresse de maison.

### *10-2-2. Les soirées dansantes*

Souvent placées après un cocktail ou un dîner, il est important d'y inviter la femme de son supérieur hiérarchique. Il est communément établi que l'initiative d'une invitation à danser vient d'un homme. En revanche, le contexte professionnel peut parfois rendre maladroite l'invitation à danser d'un officier masculin envers son supérieur ou subordonné féminin. Aucune règle n'est établie mais l'intelligence de situation, une fois de plus, dictera les attitudes. Rendre l'invitation Le bon sens vous permettra de juger de son opportunité. Le lieutenant rendra l'invitation de son capitaine mais il ne la rendra pas à son chef de corps. Ce dernier invite traditionnellement tous ses officiers et son agenda ne lui permettrait pas de se rendre à tous les retours.

**VOYAGER :** On prendra le soin de travailler à la connaissance des particularités selon les pays, quant aux habitudes culturelles. Cela aide à ne pas choquer en transportant des modes de faire qui sont aux antipodes de ce qui est reçu en d'autres lieux. « Vérité au-delà des Pyrénées, erreur au-delà ».

### **POUR NE PAS CONCLURE**

La réflexion sur la citoyenneté ou le civisme nous mène à prendre en compte notre engagement dans la cité.

On ne décide pas de devenir citoyen parce qu'on espère une grande reconnaissance, ou récompense. Bien des grands citoyens ont bu jusqu'à la lie la coupe de l'ingratitude humaine. Passé un certain âge, et si possible jeune, il faut donner beaucoup, mais sans chercher à trop recevoir en retour<sup>8</sup>.

Dans cette optique que décrit Hude, on peut beaucoup apporter à la vie personnelle et sociale, en tant que citoyen. C'est une des conditions essentielles pour qu'advienne une cité à la grandeur de l'homme. La participation et l'engagement personnel et communautaire ont donc leur place. C'est d'un engagement envers soi-même, envers l'autre et envers l'environnement qu'il s'agit, quand on parle de citoyenneté. Une chose est claire, **notre cité est ce que nous en faisons**. L'agir citoyen, loin de nous enfermer sur nous-même et nos seuls intérêts, nous insère dans la vie de notre communauté, dans l'articulation heureuse du vivre-ensemble. Car **qui ne pense qu'à la vie privée n'est pas citoyen**. La citoyenneté nous rend acteurs et participants d'une culture démocratique dans l'effort de construction d'un pluralisme rigoureux et respectueux d'un environnement humain et écologique qui facilite la vie et les relations interhumaines. Grâce au civisme, nous sommes promoteurs d'une culture de la tolérance, mieux, d'une culture de l'accueil mutuel. Le civisme nous rend alors protagonistes du respect de la chose publique et nous fait vaincre l'indifférence et l'irresponsabilité dans l'agir social. Il nous fait travailler positivement à l'édification de notre vivre-ensemble en tant que lieu de l'épanouissement personnel et communautaire.

---

<sup>8</sup> HUDE, H., *L'éthique des décideurs*, Edition Economica, Paris 2013, 27-28.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

### Ouvrages

ARISTOTE, *L'Éthique à Nicomaque*, Edition Flammarion, Paris 2014.

BERGSON Henri, *La Politesse*, Editions Rivages, Paris 2008.

COMTE SPONVILLE, A., *Petit traité des grandes vertus*, Editions Presses Universitaires de France, Paris 1995.

DANGEL, S., *Storytelling minute*, Edition Eyrolles, Paris 2014.

FESSARD, G., *Autorité et bien commun aux fondements de la société*, Edition F. Louzeau, collection Philosophie, Paris 2015 (Edition revue et augmentée).

GOBLOT, E., *La Barrière et le Niveau, étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Editions Presses Universitaires de France, Paris 2010.

GOUDJINOU, C., Conférence inaugurale de la rentrée solennelle 2016-2017, *Le savoir-vivre dans une société démocratique*, Edition Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie, 2017

BOURDIEU, P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit Paris 1979.

SAVATER, F., *Ethique à l'usage de mon fils*, Editions du Seuil, Paris 1994.

### Article

MERLE, M., *Réflexions sur le problème du civisme*, Revue Française de science politique, 8<sup>e</sup> année, n°4, 1958, 782-802.

### Site internet

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Citoyennete.htm> (consulté le 25 mai 2017).